



## Carte sejour parent étranger

Par **Lea30**, le **30/07/2009** à **17:17**

Bonjour,rnrnJe suis étrangère, je travaille en France depuis 3 ans et demi, j'ai une carte de résident jusqu'en 2016.rnrnJe voudrais faire venir ma mère habiter avec moi, car elle vie seule en Roumanie.rnrnJe sais qu'elle peut séjourner en France sans titre de séjour, mais elle commence a perdre son autonomie (des problèmes de santé) . J'ai la possibilité de la prendre sur mon assurance médicale, mais elle a besoin de la sécurité sociale, et donc d'une carte de séjour.rnrnSera-t-il donc possible de demander une carte de séjour pour vivre en France et quel type?rnrnEst-il possible de faire un regroupement familiale si je lui fais une prise en charge? Comment faut-il procéder: une simple demande sur honneur de la prise en charge est suffisante, sachant qu'elle reçoit une retraite en Roumanie ?rnrnElle est veuve, je suis enfant unique et elle ne parle pas le français (est ce que ça peut poser des problèmes pour la carte de séjour?)rnrnrnMerci beaucoup pour votre réponse.

Par **anais16**, le **04/08/2009** à **19:40**

Bonjour,rnrnle regroupement famillial n'est possible que pour les conjoints et les enfants mineurs.rnrnPour votre maman, vous pourriez demander un titre de "visiteur" en prouvant bien votre solvabilité et qu'elle est à votre entière charge. Le fait qu'elle n'ait plus que vous est un point positif.rnCependant, ce titre n'est pas évident à obtenir.

Par **Lea30**, le **05/08/2009** à **11:33**

Merci pour votre réponse, cela m'a aidé à éclaircir un peu les choses. rnrnJe me doutais bien

que les procédures de regroupement familial ou carte de séjour "visiteur" ne soient pas très faciles.

J'ai poussé depuis mes recherches et pour les membres de l'Union Européen, le formulaire E121 de la sécurité sociale permet de transférer les données du pays d'origine en France (donc plus besoin de passer par une carte de séjour).

La procédure est la suivante:

- demander une attestation d'accueil à la mairie de quartier pour ma mère.
- aller dans le pays d'origine avec cette attestation pour prouver le nouveau domicile, remplir le formulaire E121 pour renoncer à l'assurance de santé là bas.
- venir avec ce formulaire E121 et s'inscrire à la sécurité sociale française.

Reste à voir si cela est faisable, mais je pense que ça sera le plus simple moyen de faire les choses.

Si cela pourrait aider quelqu'un d'autre.

Cdt,